

21 April 2011

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés

Cinquante-septième session

Genève, 27-30 juin 2011

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Questions diverses

Norme cadre

Présenté par la France

La délégation de la France signale une erreur de traduction dans la norme cadre sur les fruits secs et séchés. Le paragraphe relatif au caractère intact dans les caractéristiques minimales doit être corrigé comme suit dans l'ensemble du document :

- Intacte; toutefois, un léger **dommage** ~~défaut~~ superficiel n'est pas considéré comme un défaut à condition que l'amande soit physiquement protégée {selon la nature du produit};
